

SICAV RENDEMENT

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mars 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil -G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
AC 1- Portefeuille-titres	3-1	249 267 789	263 396 904
b- Obligations et valeurs assimilées		249 267 789	263 396 904
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	3-2	192 402 154	214 256 830
a- Placements monétaires		192 401 303	214 256 218
b- Disponibilités		851	612
AC 3- Créances d'exploitation	3-3	18 000 000	500 000
TOTAL ACTIF		459 669 943	478 153 734
PASSIF			
PA 2- Autres créditeurs divers	3-4	184 860	186 000
TOTAL PASSIF		184 860	186 000
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3-5	442 895 678	462 458 988
CP 2 - Sommes distribuables		16 589 405	15 508 746
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 385	674
b - Sommes distribuables de l'exercice		16 585 020	15 508 072
ACTIF NET		459 485 083	477 967 734
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		459 669 943	478 153 734

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunsiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2012
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-1	11 619 938	12 394 885
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 619 938	12 394 885
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	9 910 612	7 787 053
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 530 550	20 181 938
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	(3 377 604)	(3 470 030)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 152 946	16 711 908
PR 3 - Autres produits		755	1 393
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4-4	(559 279)	(569 855)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 594 422	16 143 446
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(1 009 402)	(635 374)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 585 020	15 508 072
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 009 402	635 374
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(792 967)	(910 432)
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		16 801 455	15 233 014

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2012
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	16 801 455	15 233 014
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	17 594 422	16 143 446
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(792 967)	(910 432)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-
d - Frais de négociation de titres		
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(15 318 002)	(17 671 186)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(19 966 104)	(27 510 789)
a - Souscriptions	404 759 423	383 465 247
- Capital	394 248 115	373 949 964
- Régularisation des sommes non distribuables	434 725	346 483
- Régularisation des sommes distribuables	10 076 583	9 168 800
b - Rachats	(424 725 527)	(410 976 036)
- Capital	(413 063 229)	(400 974 294)
- Régularisation des sommes non distribuables	(389 954)	(313 681)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 272 344)	(9 688 061)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(18 482 651)	(29 948 961)
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	477 967 734	507 916 695
b - En fin de période	459 485 083	477 967 734
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - En début de période	4 669 932	4 942 308
b - En fin de période	4 479 936	4 669 932
VALEUR LIQUIDATIVE	102,565	102,350
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,45%	3,05%

Notes aux états financiers annuels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 249 267 789 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	900 500	51 603 030	52 959 609	11,53%
<i>Obligations admises à la cote</i>				
Obligations CIL	50 000	1 800 000	1 821 460	0,40%
-CIL 2009/1 TMM+1%	10 000	200 000	203 980	0,04%
-CIL 2010/1	10 000	400 000	407 090	0,09%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	200 000	203 565	0,04%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	1 000 000	1 006 825	0,22%
Obligations BTK	50 000	3 671 350	3 754 380	0,82%
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	571 450	590 850	0,13%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	700 000	724 710	0,16%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	799 900	828 680	0,18%
- BTK 2012-1 TMM+1,75%	20 000	1 600 000	1 610 140	0,35%
Obligations BTE	55 000	3 600 000	3 658 755	0,80%
- BTE 2009 5,25%	40 000	2 400 000	2 429 560	0,53%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	700 000	708 430	0,15%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	500 000	520 765	0,11%
Obligations AIL	60 000	3 600 000	3 715 820	0,81%
- AIL 2009/1 6,50%	10 000	200 000	208 860	0,05%
- AIL 2010/1 5,25%	20 000	800 000	824 680	0,18%
- AIL 2011/1 5,75%	10 000	600 000	618 680	0,13%
- AIL 2013-1 TMM+2,25%	20 000	2 000 000	2 063 600	0,45%
Obligations ATL	78 500	2 880 000	2 912 857	0,63%
- ATL 2009 5,5%	10 000	200 000	205 830	0,04%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	400 000	400 140	0,09%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	400 000	406 630	0,09%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	1 200 000	1 220 010	0,27%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	680 000	680 247	0,15%
Obligations BH	120 000	6 092 000	6 173 630	1,34%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 692 000	1 692 000	0,37%
- BH SUBORDONNE 2007	70 000	1 400 000	1 404 200	0,31%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	3 000 000	3 077 430	0,67%
Obligations STB	158 000	12 343 400	12 850 069	2,80%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 640 000	2 726 889	0,59%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	4 875 000	5 094 440	1,11%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	1 400 000	1 445 420	0,31%
- STB 2011 6,1%	40 000	3 428 400	3 583 320	0,78%
Obligations HANNIBAL LEASE	60 000	2 400 000	2 439 440	0,53%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	800 000	818 040	0,18%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	800 000	818 140	0,18%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	800 000	803 260	0,17%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% Actif Net
Obligations TL	60 000	2 200 000	2 238 010	0,49%
- TUNISIE LEASING 2009/1 6,5%	20 000	400 000	417 320	0,09%
- TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	1 200 000	1 206 120	0,26%
- TUNISIE LEASING 2011/1 TMM+0,9%	10 000	600 000	614 570	0,13%
Obligations UIB	35 000	2 600 000	2 642 305	0,58%
- UIB 2009/1 5,25% CAT A	10 000	600 000	611 530	0,13%
- UIB 2011/1 TMM+1%	25 000	2 000 000	2 030 775	0,44%
Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	3 666 000	3 782 700	0,82%
Emp AMEN BANK 2006	35 000	1 400 000	1 457 015	0,32%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 596 000	1 646 484	0,36%
Emp ELWIFAK LEASING 2010/1	20 000	1 200 000	1 249 540	0,27%
Emp ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	714 280	742 710	0,16%
Emp ATTIJARI LEASING 2010/1	30 000	1 200 000	1 215 570	0,26%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	640 000	658 864	0,14%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	191 000	193 453 843	196 308 180	42,72%
BTA 7,5% AVRIL 2014	40 000	41 530 300	41 841 021	9,11%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	40 866 922	8,89%
BTA 5,25% MARS 2016	48 000	48 615 000	49 837 115	10,85%
BTA 5% OCTOBRE 2015	20 000	19 722 000	20 051 437	4,36%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	3 958 280	0,86%
BTA 5,5% DECEMBRE 2016	15 000	14 872 500	14 936 848	3,25%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	24 816 557	5,40%
TOTAL		245 056 873	249 267 789	54,25%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2012	259 372 708	6 782 005	(2 757 809)	263 396 904	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	5 000 000			5 000 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	29 037 500			29 037 500	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(12 263 760)			(12 263 760)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(36 089 575)		1 089 575	(35 000 000)	
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(792 967)	(792 967)	
* Variations des intérêts courus		(109 888)		(109 888)	
Soldes au 31 décembre 2013	245 056 873	6 672 117	(2 461 201)	249 267 789	

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 192 402 154 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			116 000	113 894 216	114 743 608	24,97%
Certificat de dépôt à moins d'un an			116 000	113 894 216	114 743 608	24,97%
(au taux de 4,75%)	La B.T	23/12/2013	3 500	3 496 310	3 499 631	0,76%
(au taux de 5,72%)	La B.T	04/10/2013	9 500	9 392 852	9 498 826	2,07%
(au taux de 5,72%)	La B.T	05/10/2013	19 000	18 785 704	18 995 304	4,13%
(au taux de 4,75%)	La B.T	24/12/2013	2 000	1 997 892	1 999 579	0,44%
(au taux de 4,75%)	La B.T	29/12/2013	2 500	2 497 365	2 498 156	0,54%
(au taux de 5,72%)	La B.T	10/10/2013	4 500	4 449 246	4 496 104	0,98%
(au taux de 5,72%)	La B.T	11/10/2013	7 500	7 415 410	7 492 577	1,63%
(au taux de 5,72%)	La B.T	12/10/2013	2 000	1 977 443	1 997 773	0,43%
(au taux de 5,66%)	La B.T	17/11/2013	2 500	2 472 095	2 486 145	0,54%
(au taux de 5,66%)	La B.T	25/11/2013	5 500	5 438 609	5 464 056	1,19%
(au taux de 5,75%)	La B.T	17/12/2013	5 500	5 437 646	5 448 163	1,19%
(au taux de 5,75%)	La B.T	18/12/2013	2 000	1 977 326	1 980 896	0,43%
(au taux de 5,75%)	La B.T	14/09/2013	2 000	1 911 860	1 939 240	0,42%
(au taux de 5,75%)	La B.T	25/09/2013	9 000	8 603 373	8 714 335	1,90%
(au taux de 5,72%)	La B.T	03/10/2013	17 000	16 254 510	16 446 248	3,58%
(au taux de 5,75%)	La B.T	31/12/2013	18 500	18 290 265	18 290 265	3,98%
(au taux de 4,75%)	La B.T	31/12/2013	3 500	3 496 310	3 496 310	0,76%
COMPTES A TERME			77 187	77 187 000	77 657 695	16,90%
Comptes à terme à plus d'un an			440	440 000	459 379	0,10%
Comptes à terme à moins d'un an			76 747	76 747 000	77 198 316	16,80%
DISPONIBILITES					851	0,00%
TOTAL				191 081 216	192 402 154	41,87%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,53%
AMEN BANK	tous types	34	7,40%
UBCI	à moins de 3 mois	13	2,83%
TOTAL		77	16,76%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 13 Millions de Dinars pour ce trimestre.

3-3 Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 Décembre 2013 un montant de 18 000 000 DT et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
- Certificat de Dépôt échu le 31 décembre	18 000 000	500 000
TOTAL	18 000 000	500 000

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 Décembre 2013 un montant de 184 860 DT contre 186 000 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
- Retenue à la source	128 170	129 326
- Redevance CMF	40 886	41 133
- TCL	4 689	4 398
- Provision honoraires commissaire aux comptes	10 115	10 143
- Provision honoraires PDG	1 000	1 000
TOTAL	184 860	186 000

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2013 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2013
---------	------------

Capital début de l'exercice

Montant	462 458 988
Nombre de titres	4 669 932
Nombre d'actionnaires	4 118

Souscriptions réalisées

Montant	394 248 115
Nombre de titres émis	3 981 138
Nombre d'actionnaires nouveaux	481

Rachats effectués

Montant	(413 063 229)
Nombre de titres rachetés	(4 171 134)
Nombre d'actionnaires sortants	(562)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(792 967)
Régul Sommes non distribuables	44 771

Capital fin de l'exercice

Montant	442 895 678
Nombre de titres	4 479 936
Nombre d'actionnaires	4 037

4- Notes sur l'état de résultat**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 619 938 DT pour l'exercice 2013 contre 12 394 885 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/ 2013	31/12/2012
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 619 938	12 394 885
TOTAL	11 619 938	12 394 885

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 9 910 612 DT contre 7 787 053 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts des certificats de dépôt	5 965 116	4 617 289
- Intérêts des comptes à terme	3 714 916	2 956 175
- Intérêts des billets de Trésorerie	230 580	213 589
TOTAL	9 910 612	7 787 053

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2013 à 3 377 604 DT contre 3 470 030 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
- Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	2 895 089	2 974 311
- Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	482 515	495 719
TOTAL	3 377 604	3 470 030

4-4 Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 559 279 DT contre 569 855 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
- Redevance CMF	482 562	495 762
- TCL	53 822	50 460
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	22 111	22 138
- Charges diverses	784	1 495
TOTAL	559 279	569 855

5- Autres informations :

5-1 Données par action :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	4,806	4,322
• Charges de gestion des placements	(0,754)	(0,743)
• Revenu net des placements	4,052	3,579
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	(0,125)	(0,122)
• Résultat d'exploitation	3,927	3,457
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,225)	(0,136)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,702	3,321
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,225	0,136
• Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	(0,177)	(0,195)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
• Frais de négociation	0,000	0,000
• Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	(0,177)	(0,195)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,750	3,262
• Résultat non distribuable de l'exercice	(0,177)	(0,195)
• Régularisation du résultat non distribuable	0,010	0,007
• Sommes non distribuables	(0,167)	(0,188)
• Distribution de dividende	3,32	3,552
Valeur Liquidative	102,565	102,350

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	-0,72%	-0,70%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	-0,12%	-0,12%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,54%	3,15%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

*Gestionnaire :

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

* Dépositaire :

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire des titres de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

5-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " SICAV RENDEMENT" arrêtés au 31 décembre 2013.

1- Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " SICAV RENDEMENT " comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion. Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la société " SICAV RENDEMENT " sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société " SICAV RENDEMENT " au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 Décembre 2013, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 24,97%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 16,76% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 Décembre 2013.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 décembre 2013.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 17 Février 2014

Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2013

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2013

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2013. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 2 895 089 Dinars TTC.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2013. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 482 515 Dinars TTC.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 12 000 Dinars.

Tunis, le 17 Février 2014
Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI